

## CR SNPTES du CS du 23 Juin 2026

### Ordre du jour

- 1) Informations de la Présidente et du Vice-Président du Conseil Scientifique
- 2) Projet de compte rendu du CS du 12 mai 2026
- 3) Evolution et contexte des campagnes d'emplois (intervention de Mme Myriam Duban)
- 4) Point d'étape sur le toilettage du décret portant création de l'Université de Lorraine et réflexion sur la composition du Conseil Scientifique
- 5) Avis sur le budget mission recherche 2027
- 6) Avis sur le contingent supplémentaire de CRCT pour l'année universitaire 2026-2027
- 7) Avis sur la nomination du nouveau directeur de l'unité LIEC à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026
- 8) Avis sur la nomination de la nouvelle directrice de l'unité DynAMic à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026
- 9) Avis sur la fin de fonction du directeur de l'UMR NGERE
- 10) Avis sur la nomination de la nouvelle directrice de l'UMR NGERE à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026
- 11) Présentation du bilan des études doctorales (dérogations, contrats doctoraux, financements, ...) (intervention de Mme Clotilde Boulanger)
- 12) Avis sur la convention de partenariat UL-ENSAD
- 13) Avis sur la convention-cadre ANDRA-UL
- 14) Avis sur le lancement du projet IMPACT MEDICIS (Intervention de M. Benoit Grasser)
- 15) Avis sur les procédures du Comité d'Intégrité Scientifique de l'UL (sous réserve) (intervention de M. Benoit Grasser)
- 16) Avis sur le soutien de l'UL à l'IRP « METAPLEC : Programme de Langlands géométrique métaplectique : local et global »
- 17) Avis sur le soutien de l'UL à l'IRN « RIFCAME - Réseau de recherche International France-CANada sur le cycle des ressources METalliques »
- 18) Avis sur les procédures d'éméritat PR et MCF
- 19) Désignation d'un membre du CS au Comité d'Intégrité Scientifique
- 20) Avis sur des conventions internationales
- 21) Questions diverses

---

### 1) Informations de la Présidente et du Vice-Président du Conseil Scientifique

#### - Présidente

La remise du rapport sur les Assises du financement des Universités aura lieu très bientôt.

#### - Propos liminaires de la liste ESPOIR

En résumé, des situations de mal-être au travail dans certains services sont connues et rien n'est fait pour y remédier.

La présidente réplique qu'elle a mis en place des choses depuis le début de son mandat et elle souligne qu'elle ne comprend pas pourquoi cette intervention au CS.

Un élu ESPOIR souligne que lors des évaluations de labos, il y avait bien eu des signalements de problèmes et que cela peut tout à fait concerner le CS.

- Vice-Président

La fondation ID+ Lorraine lance le concours MP200 « Mon projet en 200 secondes »

<https://fondation-idplus-lorraine.fr/appel-candidatures-mp200-2026/>

-MT180 : le 2<sup>ème</sup> prix a été attribué à un doctorant du 2LPN

- Délégation IUF Un webinaire aura lieu le 6/07 pour les candidats à la campagne 2027

- Un séminaire UDICE a eu lieu

<https://www.udice.org/>

-Les projets Emergence seront présentés le 8/07

- Le 6/11 aura lieu la revue des projets IMPACT

## 2) Projet de compte rendu du CS du 12 mai 2026

### Vote 1 abstention

### 3) Evolution et contexte des campagnes d'emplois (intervention de Mme Myriam Duban)

\* Les **mêmes contraintes** que les années précédentes existent mais la situation va devenir réellement tendue en 2027.

2026 : GVT 2.5 Millions € pour 2026, CAS Pensions 2 M€, Revalorisation du SMIC 0.8 M€

2027 : GVT toujours, hausse du CAS pension pour 2027 ou 2028, on ignore quand exactement, partie non sociée de la PSC et possible augmentation du point d'indice.

\* Le MESRE a mis en place un **contrôle renforcé** à « trois lames »

- **Soutenabilité de la masse salariale** sous plafond Etat par rapport à la SCSP

- **Plafond d'emplois** à respecter

- **Schéma d'emplois à 0** où entrées = sorties

\* Propositions de l'UL

4 postes publiés pour ENACT

Pour [Education&Territoire](#), 20 postes non pré affectés pour le soutien aux formations

2 postes PR 46.4 (recrutement spécifique) pour les IUF

2 postes PR 46.3 (recrutement droit commun) pour MCF HDR

1 poste MCF au titre BOE

Il faut trouver des arbitrages possibles et définir nos priorités.

Le poste n'appartient plus à la structure mais au central : ce qui signifie qu'il n'y aura plus d'héritage historique mais que les postes serviront uniquement à l'adaptation aux besoins futurs.

Des éléments de projection ont été donnés dans ce sens aux Pôles et aux Collegium. DIALOG a été étendu aux collegiums pour priorisation et justification de leurs besoins.

COMP : le dialogue aura lieu à l'automne.

Les directions centrales effectueront une revue de leurs missions et activités sur moyens pérennes et non pérennes. Bien évidemment, la GPEC continuera.

En résumé, il faut objectiver les besoins, anticiper les évolutions et éclairer les arbitrages.

\*2027

ECH

Tout remonte en central, les postes seront réaffectés en fonction des besoins. Les CPJ seront maintenues pour 3 postes vacants afin de ne pas les perdre.

Les disciplines droit privé, public et sciences de gestion disciplines seront sanctuarisées.

On republie les infructueux de 2026.

Les cibles seront signifiées aux Pôles et Collegiums : stock + flux

Le cadrage s'effectuera en VRE. (MCF 65 k€,

PR 85 k€, IGE 55 k€,

ATRF 40 k€)

Normalement, on peut tabler sur une stabilisation sur 3 ans sauf s'il y a une augmentation du point d'indice.

#### BIATSS

Les postes remontent en central. Les transformations AENES en ITRF continuent et le recrutement de BOE et PACTE également ainsi que la GPEC.

\*BUT : maintenir la capacité de recrutement, maintenir les valeurs, l'attractivité, les projets stratégiques.

#### Réactions du Conseil :

- Attention à la sanctuarisation qui pousse parfois à la suractivité et à la création de parcours supplémentaires.
- Pourquoi les IUF sont protégés ? Pas d'enseignement certes, mais peuvent être très investis.
- On risque la disparition future de certaines spécialités.

#### **4) Point d'étape sur le toilettage du décret portant création de l'Université de Lorraine et réflexion sur la composition du Conseil Scientifique**

-L'UL a eu les retours de la DGESIP.

Des discussions intenses ont bizarrement eu lieu sur la modification de la composition du CA au Conseil d'Etat à cause du nombre de personnalités extérieures.

La DGESIP rappelle que si un membre nommé est absent plus de trois fois, il est possible de mettre fin à son mandat.

Ce point sera présenté en Sénat. Le CSA et le CA seront consultés en septembre, suivi du CNESER en septembre ou octobre et du Conseil d'Etat avant la mise en place du nouveau CSA.

- Sénat = Elus CS, CF, CVU, Sénat restreint = ECH des 3 conseils. Il n'y aura plus d'élus spécifiques : 10 élus BIATSS disparaissent.

-CS simplification des collèges comme les autres conseils car beaucoup trop compliqué.

#### Réaction du conseil

- les BIATSS du CS doivent être dans la recherche. Euh non.
- Le collège HDR est important, il faut le conserver. L'HDR n'est pas une thèse. Il sera possible de faire en sorte que dans le collège B il y ait obligatoirement des HDR.
- Le collège D pourrait être supprimé car il s'agit de BIATSS.

#### **5) Avis sur le budget mission recherche 2027**

##### Point d'étape 2026

Marche + = 200k€ dont les crédits aux pôles sauf CLCS qui a choisi de faire un MOOC sur les SHS

Colloques MIE et MiMOY = 65 400 €

Emergence 391 400 € dont il reste 8900

Reliquats 272k€ pour 1 MCF, Choose France LRGP, INSPIIRE remboursement de frais, soutien CITHEFOR + aides LIEC et BMS

AAP Valo 128 660 €

Actions spécifiques Pôles CPM, EMPP 100 k€ 3 SHS 99k€ A2F/OTELLO 100k€

2027

7360k€ de MESCS

Préciputs et reliquats 360 k€ + 665 + 80

Structures transverses sommes identiques à 2026

100 contrats doctoraux

Liste de chiffres, tableaux, acronymes.

Tout est très détaillé et le VP fait preuve de transparence comme d'habitude

A savoir que le préciput n'a pas encore été notifié

**Vote Unanimité**

#### **6) Avis sur le contingent supplémentaire de CRCT pour l'année universitaire 2026-2027**

Un dysfonctionnement de Galaxie a fait que 5 dossiers n'ont pas été transmis à temps.

6 semestres sont demandés dont 2 congés maternité compensés à hauteur de 2 semestres.

Il faut donc voter pour un contingent de 4 semestres.

**Vote : Unanimité**

#### **7) Avis sur la nomination du nouveau directeur de l'unité LIEC à compter du 1er juillet 2026**

<https://liec.univ-lorraine.fr/>

C'est une UMR CNRS qui comprend 116 personnels répartis sur 4 sites avec un budget de 2.5 ME/an  
Pierre Faure-Catteloin se présente comme DU avec une direction composée de 3 DUa, 1 Responsable Technique IGR et 1 RA et qui se réunit toutes les semaines.

-Le DU est au LIEC depuis 2013, DR depuis 2016 et auparavant DU adjoint.

- L'unité est composée de 5 équipes et de 4 pôles de compétences avec des réunions 1 fois par mois.

Il souhaite mettre en place une stratégie trans-équipes

Le laboratoire est dans le Pôle OTELO, il a obtenu des PEPR et possède 2 plateformes.

Ce qui va être mis en place sera poursuivi au mandat suivant jusqu'en 2034

Le DU a mis en place des réunions plénières avec tous les personnels sur tous les sites, des rencontres individuelles avec les ECH

(Info VP le prochain contrat démarrera en 2030)

**Vote Unanimité**

#### **8) Avis sur la nomination de la nouvelle directrice de l'unité DynAMic à compter du 1er juillet 2026**

<https://dynamic.univ-lorraine.fr/>

Florence Charron Bourgoin

-L'unité se trouve sur la FST dans le Pôle A2F et est une UMR INRAE UL. Elle comprend 30 personnes, a obtenu 8 ANR depuis 2021 et un projet IMPACT LUE

- Pour le nouveau fonctionnement, un GT de 5 ECH et chercheurs a été mis en place.

Une médiation a eu lieu avec un cabinet privé.

- La direction comprendra 1 DUa.

- Elle souhaite mettre en place une nouvelle structuration scientifique. En effet, 1 personne en CPJ est seule et isolée et 2 autres équipes ne travaillent jamais ensemble. Elle propose 4 axes pour rééquilibrer les choses. Le séminaire hebdomadaire existant sera élargi à des intervenants extérieurs et elle organisera des journées scientifiques annuelles.

La gestionnaire d'unité sera intégrée dans la direction et fera partie du conseil de direction scientifique. Des temps d'échanges avec les personnels et au sein des différents groupes seront instaurés, ainsi qu'une cellule bien-être au travail, une cellule communication

### **Vote 2 abstentions dont le SnpTES**

L'AG de laboratoire n'a pas été abordée pour les décisions mais uniquement le comité de direction. Pour la réorganisation de l'unité, le GT ne comprenait aucun BIATSS alors qu'ils sont 8 sur 30.

### **9) Avis sur la fin de fonction du directeur de l'UMR NGERE**

Le directeur est suspendu et un administrateur provisoire (l'ancien président de l'UL) a été nommé.

### **Vote 3 abstentions**

### **10) Avis sur la nomination de la nouvelle directrice de l'UMR NGERE à compter du 1er juillet 2026**

<https://ngere.univ-lorraine.fr/>

Catherine Malaplate

-Il s'agit une unité UL – INSERM qui compte 2 équipes avec 3 groupes par équipes. Elle comprend 60 chercheurs et ECH 14 BIATSS 1 postdoc et 30 doctorants. Elle travaille avec le CHU et s'appuie sur les fédérations hospitalo-universitaires ARRIMAGE et CURE, l'Institut hospitalo-universitaire Infiny et le programme de recherche hospitalo-universitaire I-DEAL.

- SWAT de l'unité :

- 390 publications depuis début du contrat, fort ancrage avec l'hôpital, possède expertises et compétences
- Post doc et personnels INSERM insuffisants
- Environnement dynamique, innovations, sciences omiques et médecine de précision
- C'est le bon moment pour créer de l'attractivité ...

-PH depuis 2006, HDR depuis 2015, est arrivée en 2024 à NGERE donc vision neuve. Elle est encore responsable de l'équipe 2. Elle propose une réorganisation où maladies = modèles d'études.

Elle souhaite mettre en place une recherche translationnelle (ou de transfert) qui se situe entre la recherche fondamentale, pour comprendre les mécanismes à l'origine d'une maladie, et la recherche clinique qui vise à évaluer l'efficacité et la tolérance de nouveaux traitements sur les patients.

(Observer, Intégrer, Valider)

Elle souligne la nécessité de la structuration des ressources techniques. Les personnels techniques ont été ébranlés. Il faut une ligne commune, valoriser les compétences et les reconnaître. Elle mettra en place du management de la qualité. Elle veut travailler avec équité et transparence. Il faudra développer également l'accompagnement des jeunes chercheurs, un seul postdoc travaille dans l'unité.

Le Comité de direction sera composé des DU et DUa, des responsables d'équipes et de groupes, de la gestionnaire et de la responsable technique. Le travail se fera en lien avec le Conseil de laboratoire.

La DUa sera plus particulièrement chargée de l'accompagnement doctorants et jeunes chercheurs ainsi que de la cohésion et de la qualité de vie.

Le responsable de l'équipe 1 sera chargé d'un séminaire scientifique et chaque responsable de groupe aura une mission définie.

### **Vote 1 abstention**

### **11) Présentation du bilan des études doctorales (dérogations, contrats doctoraux, financements, ...) (intervention de Mme Clotilde Boulanger)**

#### - Quelques chiffres

80 arrêts par an en moyenne dont 21.5% ont bénéficié d'un financement

375 docteurs en 2025

491 entrants en 2025/2026

43% femmes

On note qu'il y a moins d'étudiants étrangers depuis 2019.

#### - Les évènements

Journée de rentrée 1/12/2025 (10/12/26)

Cap soutenance : réunion de sortie de thèse points de vigilance après la thèse

A ce sujet une fiche sur les données de la thèse a été rédigée pour savoir quoi en faire.

<https://zenodo.org/records/20624966>

Remise de diplômes novembre 2025

European Doctoral Day

-Suivi de carrière par l'OVU

à voir sur le site <https://www.doctorat.univ-lorraine.fr/fr/et-apres/emploi-et-insertion-professionnelle>

#### - Contrats doctoraux

2 CD « handicap » Ministère en 2026 et 2 UL

10 D ENACT, 12 ISITE Eureca Pro, COARA 1 CD, SAPS 1 CD, Orion 3 CD

Une trentaine en plus de ceux de l'UL

113 sur financement Etat à l'UL

Calendrier des contrats :

3 mis en place le 1/09/25, 51 le 1/10/25, 52 1/11/2025 et le reste en janvier 2026

Il serait bon de tenir compte des délais quand on demande une thèse. Si on commence en septembre, impossible d'être inscrit en octobre.

-Il y a un ambassadeur du doctorat (MESR) à l'UL pour promouvoir le doctorat pendant 3 ans bénévolement ... <https://alumni.univ-lorraine.fr/news/13007975>

-Question sur l'attribution du CD : il existe 1 texte national mais il faut ajouter les rôles des Pôles pour l'UL + la concertation avec les ED depuis 2017.

Au vu des chiffres UL, 1HDR statistiquement peut avoir un CD tous les 12 ans

### **12) Avis sur la convention de partenariat UL-ENSAD**

Ecole Nationale Supérieure d'Art et de Design de Nancy

Thèses avec label Recherche Création

Œuvre artistique + Ecrit théorique

**Vote : Unanimité**

**13) Avis sur la convention-cadre ANDRA-UL**

CS de février 25 et de juin 25

**Vote : 6 contre**

**8 abstentions dont le SNPTES [Avis mitigé sur l'Andra](#)**

**14) Avis sur le lancement du projet IMPACT MEDICIS (Intervention de M. Benoit Grasser)**

-L'évaluation du dossier est très contrastée.

-Le projet concerne le LEM3 et l'IJL principalement mais collabore également avec 2LPN, IECL, 3 pôles, et 13 personnes y sont impliquées.

L'objectif du projet est de structurer les activités de recherche et de formation autour des enjeux sociétaux liés aux matériaux structuraux durables, à la performance mécanique et aux applications pour la mobilité, en s'appuyant sur une approche interdisciplinaire.

-1 évaluateur a été négatif pour pratiquement tout tandis que les 2 autres évaluations sont positives ou très positives.

-Le CF a émis un avis réservé

Réactions du conseil :

Il n'y pas de parité - mais les disciplines expliquent cela- les réponses aux commentaires semblent un peu légères et le projet est très hétéroclite.

**Vote : Avis favorable avec suivi annuel**

**1 contre**

**6 abstentions**

**15) Avis sur les procédures du Comité d'Intégrité Scientifique de l'UL (sous réserve) (intervention de M. Benoit Grasser)**

Nous avons un référent à l'UL depuis 2016.

-Rappel des textes :

Loi de 2020 sur le respect de l'Intégrité Scientifique

Décret de 2023 : Formation par les établissements, diffusion en accès ouvert, signalement si manquement

Juillet 2025 : recommandation générale de l'HCERES et de l'OFIS

-La procédure a été rédigée par le RIS et le Comité IS en appliquant le Code de la recherche et la recommandation de l'HCERES.

-Avis du CS, Avis du CA, Publiée ensuite

-Réactions du Conseil :

Les signalements sont-ils anonymes ? L'identité est-elle connue seulement du RIS ?

Si la personne demande à ce que son nom ne soit pas communiqué oui et tous les membres du Comité ont signé un engagement de confidentialité

- Si le signalement est non recevable car la personne qui a fait le signalement par vengeance par exemple, comment est-elle sanctionnée ?

Le RIS doit se déporter cf article 10.3 mais qui n'est pas suffisamment clair

- A trancher article 1.1 : reconduction expresse au bout de 3 ans ou tacite reconduction ?

Proposition : Première reconduction tacite et la suivante expresse

Réécrire le 10.3

**Vote : 2 abstentions**

**16) Avis sur le soutien de l'UL à l'IRP « METAPLEC : Programme de Langlands géométrique métaplectique : local et global »**

**Vote Unanimité**

**17) Avis sur le soutien de l'UL à l'IRN « RIFCAMET - Réseau de recherche International France-CANada sur le cycle des ressources METalliques »**

Priorité pour le pôle Otelu CRPG, Georessources, LIEC et LRGP

**Vote Unanimité**

**18) Avis sur les procédures d'éméritat PR et MCF**

Il faut les réécrire car elles ne sont pas en accord avec le texte légal actuellement.

- Il peut y avoir plusieurs émérités dans un jury thèse ou HDR.

-Il n'existe pas de maxima d'heures d'enseignement (vient en contradiction avec une note RH qui indique le nombre d'heures max des éméritats)

-Pas de durée valable pour tous les éméritats, au cas par cas (L'éméritat est accordé pour une première période qui peut aller jusqu'à 5 ans. Il peut être renouvelé deux fois et pour une durée qui ne peut excéder la durée initiale.)

-Pas d'avis de la direction d'unité ou de formation à donner.

Un élu fait remarquer que cela pose problème quand même : mieux vaut un recours que mettre à mal une structure de recherche

La seule solution c'est regarder ce qu'il a fait et ce qu'il compte faire au niveau activité.

Mais s'il existe un problème de comportement, cela ne sert à rien.

Trop peu d'avis négatifs pour se faire des nœuds au cerveau. Il suffira que la direction avertisse la Présidence quand il y aura un souci.

**Vote : Unanimité**

**19) Désignation d'un membre du CS au Comité d'Intégrité Scientifique**

Sandrine Capizzi Biologie Enseignement en Pharma

**Vote Unanimité**

**20) Avis sur des conventions internationales**

LERMAB Indonésie

GREEN Pologne

ALL METZ et ED Fernand Braudel Allemagne Luxembourg

Avis favorable commission mixte

**Vote Unanimité**

**21) Questions diverses**